CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E20101** **VALABLE JUSQU'AU** **28/01/2027**

ÉDITÉ LE **04/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/05/1996
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 15/07/2014
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MEAUX

Siret : **404 577 231 00032**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 2105199

Assurance Responsabilité Travaux :
ACTE IARD 2400027

Assurance Responsabilité Civile :
ACTE IARD 2400027

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : **BATI CHARPENTE**

2 RUE GEORGES FAROY
77515 FAREMOUTIERS

Téléphone : 01 64 03 98 35 **Fax :**
Portable : 06 84 84 30 70

Site Internet : http://www.bati-charpente.fr
E-mail : bati-charpente@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
PHBM CORPORATION (818 716 458) / BRILLOUET PHILIPPE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	17/10/2024
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	17/10/2024
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	17/10/2024
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	17/10/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.